



Comptes annuels 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

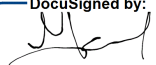
AAI ELEC

17 RUE PIERRE CURIE
78450 VILLEPREUX

SIREN : 984.253.492

Forme juridique : SARL

N° TVA : FR75984253492

DocuSigned by:

2EDCD602579B455...

GUILLAUME THOMAS EXPERTISE COMPTABLE

SIREN : 813872009

115 AV DE PARIS, 94160 SAINT-MANDE

Sommaire

Attestation de présentation des comptes	3
Bilan	4
Bilan actif	5
Bilan passif	6
Compte de résultat	7
Compte de résultat	8
Détails des comptes	10
Bilan actif détaillé	11
Bilan passif détaillé	13
Compte de résultat détaillé	14
Dossier de gestion	16
Soldes intermédiaires de gestion	17
Annexe	18
Préambule	19
Principes et méthodes comptables	20
Liasse fiscale	22

Attestation de présentation des comptes



Attestation sans observation

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de AAI ELEC relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 68 587,15 €
- Chiffre d'affaires : 121 710,00 €
- Résultat net comptable : 33 879,89 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à SAINT-MANDE le 02/03/2026.

Guillaume THOMAS,
Expert-comptable

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	22 006	3 642	18 363	2 902
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	22 006	3 642	18 363	2 902
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	2 400		2 400	
Autres créances	3 869		3 869	1 000
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	43 955		43 955	26 740
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	50 224		50 224	27 740
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	72 230	3 642	68 587	30 642

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé...)	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale	100	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	23 397	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	33 880	23 497
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	58 377	24 497
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	319	181
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 699	195
Dettes fiscales et sociales	8 193	5 770
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	10 210	6 145
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	68 587	30 642

AAI ELEC

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

Au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 17 rue Pierre Curie, 78450 Villepreux

984 253 492 R.C.S. Versailles

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

du 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin 2026, SAS AAI GROUP, associé unique de la société AAI ELEC, titulaire de la totalité des 1 000 parts sociales composant le capital social, a pris les décisions suivantes sur l'ordre du jour ci-après.

Documents

Le gérant met à disposition :

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Ordre du jour

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice ;
3. Examen des conventions réglementées et lecture du rapport spécial ;
4. Quitus au gérant ;
5. Pouvoirs pour les formalités.

PREMIÈRE RÉOLUTION — Approbation des comptes annuels

L'associé unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les approuve tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un total de bilan de 68 587,15 euros et un bénéfice net comptable de 33 879,89 euros.

Il est pris acte de ce que les comptes ne comprennent aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette décision est prise par l'associé unique.

DEUXIÈME RÉOLUTION — Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 33 879,89 euros, en totalité au compte « Report à nouveau ».

La réserve légale ayant atteint le dixième du capital social (100,00 euros), il n'y a pas lieu de procéder à une dotation à ce titre.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents : Néant au titre des trois derniers exercices.

Cette décision est prise par l'associé unique.

TROISIÈME RÉOLUTION — Conventions réglementées

L'associé unique, après lecture du rapport spécial établi en application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, en approuve les termes ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

Cette décision est prise par l'associé unique.

QUATRIÈME RÉOLUTION — Quitus au gérant

L'associé unique donne au gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette décision est prise par l'associé unique.

CINQUIÈME RÉOLUTION — Pouvoirs

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette décision est prise par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

DocuSigned by:

2EDCD602579B455...

L'associé unique

SAS AAI GROUP, représentée par Monsieur Guillaume ICCARDI